

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU SENEGAL



AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

**RENFORCEMENT DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE LA VILLE DE RICHARD TOLL**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DE
14 000 M³/J ET DE REHABILITATION DE LA STATION EXISTANTE**

Réf. : AOI N° T_DTX_033

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien national « Le Soleil » N° 15767 du 20 décembre 2022.
2. La Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) a inscrit dans son budget de croissance et de renouvellement de l'année 2023 des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux **Travaux de construction d'une nouvelle station de traitement de 14 000 m³/j et de réhabilitation de la station existante à Richard-Toll.**
3. La SONES sollicite des offres sous plis fermés de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux précités dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à l'échelle internationale tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la Cellule de Passation et de Suivi des Marchés de la SONES de 08h 00mn à 13h 00mn GMT (du Lundi au Vendredi) et de 14h 00mn à 17h 00mn GMT (du Lundi au Jeudi), Tél : +221 33 839 78 93, en faisant une demande via l'adresse mail mentionnée ci-après : cpsm@sones.sn en faisant copie à, ADioufjr@sones.sn et sdiop@sones.sn.
6. Un exemplaire du dossier d'appel à la concurrence sera disponible pour être consulté gratuitement par les candidats qui le souhaitent suivant leur demande à l'adresse mail sus-indiquée.
7. Les exigences en matière de qualifications sont :

Expérience du soumissionnaire :

Les soumissionnaires devront justifier d'une expérience spécifique de construction en tant qu'entreprise principale ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2019 - 2023) et avoir réalisé au moins deux (02) marchés avec une valeur minimale d'**un milliard six cent millions (1 600**

000 000) FCFA chacun ou un (01) marché d'une valeur minimale de **trois milliards deux cent millions (3 200 000 000) FCFA**, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, la composition (station de traitement d'eau de surface, prise d'eau...), les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans ce présent avis d'appel d'offres.

La similarité des marchés portera essentiellement sur :

- ◆ Un (01) marché de construction de station de traitement d'eau de surface d'une capacité minimum de 500 m³/h au cours des cinq (05) dernières années (2019 - 2023) ;
- ◆ Et au moins un (01) marché de construction d'une prise d'eau comprenant deux pompes de capacités minimales 500 m³/h au cours des cinq (05) dernières années (2019 - 2023).

N.B : Les références présentées par l'entrepreneur doivent être obligatoirement accompagnées d'une attestation de travaux faits précisant les caractéristiques techniques des ouvrages et leur coût (en cas de groupement préciser la part de chaque membre) dûment approuvée par le Maître d'Ouvrage du projet concerné.

Moyens financiers :

- Avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction de **six milliards (6 000 000 000) FCFA** au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022). Pour ce faire, le soumissionnaire devra fournir les bilans certifiés des trois (03) exercices concernés (2020, 2021 et 2022) par un cabinet d'expertise comptable ou un commissaire aux comptes agréé par l'ONECCA ou un organisme indépendant du pays d'origine du candidat et donner la liste des travaux en cours suivant le tableau joint en annexe ;
- Justifier d'une capacité de financement minimum d'**un milliard (1 000 000 000) FCFA** attestée par une ligne de crédits délivrée par une banque dûment agréée par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) du Sénégal.

N.B : Se référer à l'Annexe A de la Section II (Critères d'évaluation et de qualification) du DAO pour les moyens humains et matériels

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres en formulant une demande via à cette adresse mail : cpsm@sones.sn, contre un paiement non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA**. Le paiement se fera via un virement bancaire dans un compte qui leur sera spécifié à leur demande. Les dossiers seront obtenus par voie électronique pour les candidats qui auront préalablement effectué le virement.
9. Une visite de site sera organisée par la SONES le **mercredi 03 janvier 2024** en partant de la station de traitement d'eau potable sur le pont TAOUE. La visite sera suivie d'une réunion de préparation le **lundi 08 janvier 2024** à la salle du Conseil d'Administration de la SONES - Hann Route du Front de Terre.
10. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées à l'adresse ci-après : Siège de la SONES Route du Front de Terre, Dakar - Secrétariat de la Cellule de Passation et de Suivi des Marchés, Bâtiment C- Rez de chaussée – Aile gauche -Bureau n° 1 - Tél. : (+221) 33 839 78 93 au plus tard le **mercredi 31 janvier 2024 à 10h 00mn GMT**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, le **mercredi 31 janvier 2024 à 10h 00mn GMT**, à la Salle de

Conférence du Conseil d'Administration, Siège de la SONES Route du Front de Terre - 3e étage, Pièce A3.07.

- 12.** Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **quatre-vingt-dix millions (90 000 000) FCFA**.

La garantie devra être délivrée par une banque ou un établissement financier dûment agréée par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) du Sénégal et elle devra rester valable vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité de l'offre.

- 13.** Les offres demeureront valables pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général de la SONES

Charles FALL